



PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le lundi 27 janvier**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Date de convocation : 20/01/2025

Nombre de membres

En exercice : 26

Présents : 22

Votants : 25

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à Mme Patricia FREIDOZ
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Absente non excusée

Mme Catherine SIBBILLE

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Mme Marie-France MOLLET est désignée secrétaire de séance (*article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales*).

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 6 janvier 2025
2. Convention de participation au réseau de lecture publique Caen la mer / Avenant relatif au service de navette de retour des documents
3. Extension de la zone d'activités du Martray / Dénomination des voies
4. Cession Consorts RULLIER/Commune de Giberville – parcelle AP n° 506
5. Compte rendu des décisions au titre de la délégation générale

En ouverture de la séance, Monsieur le Maire accueille Monsieur Emmanuel RENARD, Président de Caen Métropole, Vice-Président à Caen la Mer en charge de l'aménagement et du foncier et Monsieur Edouard BOUCLIER, chargé de mission à la Direction de l'Urbanisme, pour une présentation à l'ensemble des élus du dispositif réglementaire et un rappel des principes du PLUi-HM Caen la mer.

Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 6 janvier 2025

Délibération n° 25.01.27/01

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance en date du 6 janvier 2025, dont chaque membre a reçu communication lors de la convocation à la présente séance.

Convention de participation au réseau de lecture publique Caen la mer / Avenant relatif au service de navette de retour des documents

Délibération n° 25.01.27/02

Madame Marie-France MOLLET, Maire-Adjointe, responsable de la commission Culture, rappelle que le réseau de lecture publique a été mis en place en 2011 par la communauté d'agglomération. Depuis 2019, une convention d'adhésion au réseau a permis aux communes dotées d'une bibliothèque, gérée en régie directe et ayant au moins un salarié, d'intégrer le portail des bibliothèques de Caen la mer.

Le comité de pilotage du réseau de lecture publique a décidé de travailler sur la mise en place d'un service de navette de retour des documents, dispositif permettant à l'utilisateur de rendre ses documents dans n'importe quelle bibliothèque adhérente au service.

La Ville de Giberville souhaite renouveler et adapter la convention de participation au réseau de lecture publique de Caen la mer, en intégrant un avenant relatif au service de navette de retour des documents. Ce service de navette permet aux usagers de se faire livrer des documents réservés dans d'autres structures du réseau directement dans leur médiathèque de rattachement. Cette initiative vise à améliorer l'accessibilité des ressources documentaires pour les habitants de Giberville, tout en renforçant les liens entre les différentes médiathèques du réseau.

A titre indicatif, le budget annuel en fonctionnement a été estimé à 70 000 €, Caen la mer prenant en charge 60 % de la dépense, le solde est financé par la participation des communes sur la base de 0.30 € par habitant (soit un montant de 1 498.80 € pour la Ville de Giberville (4 996 habitants * 0.30 €). Les investissements liés à l'aménagement des locaux et à l'achat de matériel ont également été assurés par Caen la mer.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté urbaine Caen la mer ;

VU la délibération de Caen la mer en date du 14 novembre 2024 portant sur la convention de participation au réseau de lecture publique Caen la mer et sur l'avenant relatif au service de navette de retour des documents ;

CONSIDÉRANT l'importance de faciliter l'accès aux documents pour les usagers des médiathèques ;

CONSIDÉRANT les engagements de la Communauté urbaine Caen la mer pour le pilotage et le financement du service de navette documentaire ;

CONSIDÉRANT les engagements de la Ville de Giberville pour le traitement des réservations et la réception des documents ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la convention de participation au réseau de lecture publique de Caen la mer, incluant le projet d'avenant relatif au service de navette de retour des documents ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

Extension de la zone d'activités du Martray / Dénomination des voies

Délibération n° 25.01.27/03

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient aux communes de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le plan de dénomination des deux nouvelles voies de l'extension de la zone d'activités du Martray est présenté au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DÉCIDE de nommer les nouvelles rues de l'extension de la zone d'activités du Martray suivant le plan présenté :

- « *Rue Louise Michel* » dont le tenant est la rue Denis Papin de Démouville et l'aboutissant la rue Blaise Pascal de Démouville,
- « *Rue Olympe de Gouges* » dont le tenant et l'aboutissant sont la rue Louise Michel.

Cession Consorts RULLIER/Commune de Giberville – parcelle AP n°506

Délibération n° 25.01.27/04

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du projet de création d'un chemin communal afin de relier la première phase de la ZAC des Jardins de Clopée (rue du Déjeuner sur l'herbe) à la rue Jean Effel. Celui-ci permettra un désenclavement de ce quartier et un accès piéton et cycliste aux commerces pour ses habitants.

Aussi, par courrier en date du 7 novembre 2024, la commune de Giberville a sollicité les consorts RULLIER, propriétaires de la parcelle cadastrée section AP n° 506, sise 34 rue de la Liberté, quant à l'acquisition amiable d'une emprise de terrain de 80 m² pour la création du chemin susvisé.

Les consorts RULLIER ont accepté le 29 novembre 2024 cette cession au prix de 15 000 euros en concordance avec l'évaluation de la Division des missions domaniales en date du 20 août 2024.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'à la suite de l'acquisition du foncier par la commune de Giberville, les travaux d'aménagement du chemin seront assurés par la SNC Les Jardins de Clopée, aménageur de la ZAC du même nom.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE l'acquisition auprès des Consorts RULLIER de la parcelle cadastrée section AP n° 506, sise 34 rue de la Liberté, d'une contenance de 80 m², au prix de 15 000 euros ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir, à cet effet, en l'étude CAEN LAZARE NOTAIRES, notaires à Caen ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de poursuivre l'exécution de la présente délibération et lui donne tout pouvoir en ce sens.

Compte rendu des décisions du Maire au titre de la délégation générale

Délibération n° 25.01.27/05

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal des décisions ci-après désignées, prises dans le cadre de la délégation donnée par délibération du 23 mai 2023, en application de l'article L2122-22-15 du Code général des collectivités territoriales :

- Signature de l'avenant à la convention de mise à disposition de la salle Camille Claudel au profit de l'association Les Foyers de Cluny ;
- Opération « réhabilitation de l'ancienne école Pasteur en médiathèque – pôle culturel »
 - Signature d'un acte spécial portant acceptation du sous-traitant KOSE SEYFI et agrément de ses conditions de paiement, présenté par l'entreprise ABSCIS BERTIN, titulaire du lot n° 14.

Le Conseil municipal en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 24 février 2025.

Le Maire,
Damien de WINTER



La Secrétaire de séance,
Marie-France MOLLET

